



REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de Loisirs « Les Florales »

La Ville d'Aix en Provence a confié au CPCV Méditerranée la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs des Florales.

Le présent règlement définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles. Il est susceptible d'être réévalué chaque année.

1/ Admission et inscription :

Sont prioritaires les enfants dont la famille est domiciliée ou travaille sur la commune d'Aix en Provence. Les inscriptions se prennent par ordre d'arrivée.

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 6 à 12 ans.

Capacité d'accueil : 50 enfants.

Les inscriptions pour chaque période doivent être faites pendant les périodes prévues à cet effet (date limite indiquée sur la fiche d'inscription). Les dossiers individuels d'inscription seront valables jusqu'au 31 août de chaque année.

Les dossiers devront être complets :

- Dossier d'inscription annuel
- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche d'inscription pour la période
- Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone fixe, avis d'imposition)
- Photocopie de la carte du quotient familial (pour les allocataires)
- Ordonnance, si traitement en cours. Le cas échéant, PAI
- Certificat d'assurance en responsabilité civile
- Copie du carnet de vaccination à jour
- Copie de jugement de garde en cas de divorce

Les parents sont tenus d'informer la direction de tout changement dans leur situation.

Pour les enfants présentant un problème de santé ou en situation de handicap, une rencontre sera organisée avec la direction afin d'évaluer les moyens adaptés à mettre en place pour l'accueil de l'enfant.

Les dossiers d'inscription sont à envoyer ou à déposer à :

CPCV Méditerranée
Chemin de Beauregard
La Nouvelle Pinette Bât. E76
13100 Aix en Provence
Tél. : 04 42 23 18 74
Courriel : alsh.floralies@cpcv-med.fr

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Les inscriptions sur le site des Floralies se font uniquement sur rendez-vous auprès du directeur de l'accueil de loisirs.

Tous les documents d'inscriptions sont téléchargeables sur nos sites internet :

<http://www.alshfloralies.fr>

<http://www.cpcv-med.fr>

2/ Les modalités de réservation

Pour des raisons de sécurité et de gestion, l'inscription se fera 2 semaines avant chaque période.

Il y a possibilité de s'inscrire à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas, à la semaine.

La réservation se fait sur un imprimé disponible sur la structure et sur le site internet, et qui devra être remis avec le règlement correspondant.

Aucune réservation ne pourra être validée par téléphone ou par mail sans le règlement correspondant.

Les inscriptions pour les périodes se font au siège du CPCV Méditerranée ou pendant les temps d'accueil du matin et du soir les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs.

3/ Les tarifs

Les tarifs incluent l'encadrement, les transports, les activités, le matériel pédagogique, les sorties, les repas et le goûter.

Les tarifs sont multiples et élaborés en fonction de différents critères :

- accueil à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas ;
- suivant le quotient familial des parents et selon le dispositif LÉA de la CAF : Loisirs Équitables et Accessibles ;

Les tarifs sont susceptibles d'être réévalués chaque année.

4/ Remboursement

Seule l'absence pour maladie (sur présentation d'un certificat médical) peut-être prise en compte. La direction autorisera dans ce cas un report sous forme d'avoir si la place le permet ou un remboursement avec retenue des 3 premières journées pendant les périodes de vacances.

5/ Obligations et interdictions

Une attitude respectueuse des personnes et du matériel est exigée.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des objets de valeur sur le centre. En cas de perte ou de vol, nous ne pourrions être tenu pour responsable.

L'accueil de loisirs est un espace de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant à sa place sans aucune distinction. L'équipe d'animation est garante de la sécurité morale, physique et affective de chacun. Elle se doit de signaler tout comportement déviant observé.

La direction, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de refuser l'accès au centre à toute personne (enfant ou adulte) mettant en danger la sécurité des enfants.

6/ L'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscription notamment pour certaines périodes de vacances scolaires) :

- tous les mercredis en période scolaire ;
- toutes les vacances du lundi au vendredi (hors jours fériés).

L'accueil peut se faire indifféremment :

- à la journée ;
- à la demi-journée sans repas ;
- à la demi-journée avec repas.

Les heures d'ouverture sont de 8h à 18h :

- Accueil du matin : de 8h à 9h
- Accueil du soir de 16h30 à 18h
- Accueil à la demi-journée :
 - *le matin sans repas : départ entre 12h et 12h15*
 - *le matin avec repas : départ entre 13h15 et 14h*
 - *l'après-midi avec repas : arrivée entre 12h et 12h15*
 - *l'après-midi sans repas : arrivée entre 13h15 et 14h*

Les parents doivent se présenter physiquement aux animateurs lorsqu'ils déposent ou récupèrent leur enfant.

Les personnes autorisées (à l'avance et par écrit) à récupérer les enfants devront justifier de leur identité sur présentation d'une pièce d'identité avec photographie.

Il est impératif de respecter les horaires d'accueil du centre.

7/ Sanctions

Le non respect du règlement intérieur ou des règles de vies établies par le centre avec les enfants et les animateurs fera l'objet de sanction.

La direction se réserve le droit de refuser ou d'annuler une inscription en cas de :

- retards répétitifs
- absences non justifiées
- retard de paiement
- comportement dangereux ou irrespectueux

Les sanctions pouvant être appliquées :

- exclusion partielle
- refus de la réservation ultérieure
- exclusion définitive